Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260225-D202622-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

N° Acte : **2026-Délib-22-CM 25/02/2026**	Classification **: 7.1 Décisions budgétaires**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 25

***Objet* : Budget principal : vote du budget primitif 2026**

L'An deux mil vingt-six le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Thomas JONCOUR ; M. Fabrice FABRIANO ; M. Yves CAPITAINE ; M. Raynal TANTER (procuration à M. Éric RAPHALEN) et Mme Marie-Claire DUPONT (procuration à Mme Karine TANNEAU-COSQUÉRIC).

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2026 (budget principal) de la commune de Penmarc'h s'équilibre en fonctionnement à **8 829 400 €** et **7 360 000 €** en investissement :

Les résultats provisoires du compte administratif 2025 ont été intégrés au budget primitif.

Fonctionnement

Recettes	CA 2025	BP 2026	Evolution % /CA 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 754,80	9 000,00	3%
013 - Atténuations de charges	131 924,01	125 000,00	-5%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	898 323,16	870 160,00	-3%
73 - Impôts et taxes	124 573,39	125 000,00	0%
731 - Fiscalité locale	5 966 801,95	5 968 500,00	
74 - Dotations et participations	1 720 404,06	1 691 900,00	-2%
75 - Autres produits de gestion courante	54 689,13	39 590,00	-28%
76 - Produits financiers	210,82	250,00	19%
77 - Produits exceptionnels	17 900,00	0,00	-100%
Recettes réelles de fonctionnement	8 914 826,52	8 820 400,00	-1%
Recettes de fonctionnement	8 923 581,32	8 829 400,00	-1%

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260225-D202622-DE

Depenses	CA 2025	BP 2026	Evolution % /CA 2025
011 - Charges à caractère général	1 830 620,01	1 931 000,00	5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 741 308,09	3 892 000,00	4%
014 - Atténuations de produits	149,00	200,00	34%
65 - Autres charges de gestion courante	954 154,30	1 084 000,00	14%
66 - Charges financières	60 314,65	90 000,00	49%
67 - Charges exceptionnelles	2 096,17	5 000,00	139%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 636,00	3 000,00	83%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	1 074 200,00	so
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	709 881,44	750 000,00	6%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 590 278,22	7 005 200,00	6%
Dépenses de fonctionnement	7 300 159,66	8 829 400,00	21%

Résultat de fonctionnement	1 623 421,66

Investissement

Recettes	CA 2025	RAR	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	331 797,86		0,00	0,00	-100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 289 124,26		2 533 421,66	2 533 421,66	11%
13 - Subventions d'investissement	691 732,51	150 000,00	1 000 000,00	1 150 000,00	66%
16 - Emprunts et dettes assimilées	650 230,86		1 702 378,34	1 702 378,34	162%
45412 - Travaux effectués d'office	95 719,48		50 000,00	50 000,00	-48%
4582 - Opérations sous mandat	0,00		0,00	0,00	so
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 074 200,00	1 074 200,00	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	709 881,44		750 000,00	750 000,00	6%
041 - Opérations patrimoniales	629 698,42		100 000,00	100 000,00	-84%
Recettes réelles d'investissement	4 058 604,97	150 000,00	5 285 800,00	5 435 800,00	34%
Recettes d'investissement	5 398 184,83	150 000,00	7 210 000,00	7 360 000,00	36%

Depenses	CA 2025	RAR	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	1 588 459,98	1 588 459,98	so
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	so
16 - Emprunts et dettes assimilées	395 297,78	0,00	500 000,00	500 000,00	26%
20 - Immobilisations incorporelles	54 383,08	10 722,00	58 178,00	68 900,00	27%
204 - Subventions d'équipement versées	297 651,06	117 181,70	459 818,30	577 000,00	94%
21 - Immobilisations corporelles	1 185 252,19	249 360,71	1 276 739,29	1 526 100,00	29%
23 - Immobilisations en cours	4 317 893,00	0,00	2 938 000,00	2 938 000,00	-32%
45411 - Travaux effectués d'office	95 719,48	0,00	50 000,00	50 000,00	-48%
27 - Autres immobilisations financières	1 995,00	0,00	2 540,02	2 540,02	27%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 754,80	0,00	9 000,00	9 000,00	3%
041 - Opérations patrimoniales	629 698,42	0,00	100 000,00	100 000,00	-84%
Dépenses réelles d'investissement	6 356 946,39	377 264,41	5 294 275,61	5 671 540,02	-11%
Dépenses d'investissement	6 986 644,81	377 264,41	6 982 735,59	7 360 000,00	5%
Dépenses d'équipement	5 855 179,33	377 264,41	4 732 735,59	5 110 000,00	-13%

Résultat d'investissement	-1 588 459,98

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260225-D202622-DE

Le Conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Cette disposition contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

L'assemblée est informée, alors, des virements de crédits lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Considérant que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année N ou le 30 avril s'il s'agit d'une année de renouvellement des organes délibérants,

Considérant que la section d'investissement prévoit le recours à l'emprunt pour le financement des projets,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mardi 10 février 2026,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget principal,

DE PRÉCISER que les crédits sont votés par chapitre avec autorisation de Monsieur le Maire ou de son représentant de faire des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des dépenses du personnel,

D'AUTORISER la souscription d'un ou plusieurs emprunts auprès d'établissements bancaires pour un montant maximum de 1 702 378,34 €,

DE DONNER délégation au Maire pour négocier, choisir l'offre la plus avantageuse et signer tous les contrats de prêt et documents y afférents,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL